

## Rapport du conseil communal du 30 décembre 2015

Aucune question n'a été posée par les membres du conseil communal.

L'addendum à la **convention entre l'asbl Toerisme Limburg, Limburg Sterk Merk et la de Fouron** relative au projet 'Toeristisch Onthaal Limburg' (= Accueil touristique au Limbourg) a été approuvé (9 pour, 4 contre, 1 non valable).

Il a été pris connaissance de l'approbation par le gouverneur de la **modification du budget 2015**. La modification du **plan pluriannuel 2014-2019** a été approuvée (9 pour, 5 contre) et le **budget 2016** en découlant a également reçu approbation (9 pour, 4 contre, 1 non valable). Cette année, les gros investissements seront destinés à la réalisation de travaux routiers. Pour ce faire, un montant de 350.000 euros a été libéré. Le résultat suivant la méthode de comptabilité de caisse s'élève à 580.895 euros.

Une légère adaptation technique a été apportée au règlement du **plan collectif de pension** pour les membres du personnel contractuel (13 pour, 1 non valable).

Après une année de taxation sur les **immeubles inoccupés**, une évaluation a été réalisée et il a été décidé d'assouplir le règlement sur un certain nombre de points (13 pour, 1 non valable). Ainsi, la taxation d'office ne sera dorénavant plus doublée automatiquement à 100%, mais passera à 25% pour la première infraction, à 50% pour la deuxième et à 100% à partir des infractions suivantes. Si l'immeuble est inoccupé pour une deuxième période consécutive de 12 mois, la taxe ne sera plus augmentée de 100%, mais bien de 20%. La même chose vaudra pour un troisième, quatrième et cinquième terme consécutif.

La modification du **plan pluriannuel 2014-2019 du CPAS** a également été approuvée par le conseil communal. La participation communale pour 2016 s'élève à 348.849 euros (13 pour, 1 non valable). Le conseil communal a pris connaissance du **budget 2016** en découlant.

Ensuite, **deux conventions de collaboration** entre la commune de Fouron et Infrac ont été approuvées concernant la réalisation de travaux visant à l'amélioration de l'égouttage, du drainage et des travaux de voirie. Une première convention a été approuvée pour les travaux à effectuer dans la **ruelle de l'Eglise/t Getske** (par 13 voix pour et 1 voix non valable) et une deuxième concernant les travaux à effectuer à **Lusberg** (13 pour, 1 non valable).

Aquafin va effectuer des travaux d'égouttage à Fouron, notamment pour la RWZI (= station de Traitement des Eaux usées), le Collecteur de Fouron Phase 1 et le Collecteur Phase 2. En relation avec le projet d'égouttage du Collecteur Phase 1, qui se situe principalement au centre de Fouron-le-Comte, la VMM a proposé de **réaménager le domaine public** en vue de, de cette manière, rapprocher la Voer de la population. Le conseil communal en a été largement informé et a donné le feu vert à la VMM pour mettre ce projet sur pied (9 pour, 4 abstentions, 1 non valable). Il va de soi que les habitants seront également informés à ce sujet et qu'ils seront invités à une séance d'information.

Les statuts de l'**IOED Oost-Haspengouw en Voeren** ont été approuvés en application du nouveau décret flamand sur le Patrimoine. La participation communale pour 2016 s'élèvera à 7000 euros (9 pour, 4 contre, 1 non valable).

L'acte notarié relatif à la fin du **bail emphytéotique concernant la chapelle de Kinkenbergh** avec Herita a été approuvé (13 pour, 1 non valable). Dorénavant, l'entretien se fera en gestion propre et ce, en raison des objectifs modifiés par l'asbl Herita.

L'acte relatif à la cession de terrain à titre gratuit, par lequel 1 lot est cédé gratuitement à la commune en vue de l'élargissement du sentier longeant le presbytère de Teuven, a également été approuvé (9 pour, 3 contre, 1 abstention, 1 non valable).

Le conseil communal a pris connaissance de l'approbation par le gouverneur de la **modification du budget 2015** de la **zone de police de Fouron**. Le **budget 2016** de la zone de police de Fouron a également été approuvé. La participation communale s'élève à 240.000 euros.

En raison de la diminution des possibilités d'affectation de quelques inspecteurs de la **police**, il a été décidé de mettre temporairement un inspecteur d'une autre zone **à disposition** de notre zone de police. C'est ainsi que Sofie Collen de Fouron viendra, à partir de janvier, renforcer l'équipe (13 pour, 1 non valable). En raison d'un déplacement interne, un nouvel inspecteur a également été **engagé**, à savoir Björn Leesen, qui entrera en service dès mars prochain (12 pour, 1 contre, 1 non valable).

Enfin, un **non-consensus** a eu lieu au collège des bourgmestre et échevins du 9 décembre 2015 concernant le traitement d'une réclamation contre la taxe sur les terrains et lots à construire non bâtis. Etant donné que cette plainte a été introduite tardivement, le conseil communal a déclaré le dossier irrecevable (9 pour, 4 contre, 1 non valable).